



RLPI prescrit le 25 novembre 2021.
Arrêté le 22 septembre 2022.
Approuvé le 16 janvier ou 15 février 2023.
Approuvé le 29 juin 2023.
Modification n°1 le 5 février 2026.
Le président,
Bernard Leroy

Plan de zonage



MANDEVILLE



- Bâti
- Limites parcellaires

Zones de publicité restreinte (ZPR) :

- ZPR.2.B
- ZPR.5

0 0,2 0,4 km

